

Procès-verbal du Conseil d'Établissement du 17/01/2023

(Approuvé lors du CE du 8.02.2023)

Le Conseil d'Établissement commence à 17h25, les membres présent(e)s avec voix délibérative sont les suivants :

Administration (11) (*Seul Monsieur le Conseiller Culturel prendra part aux votes pour respecter la logique de proportionnalité de chaque collègue*) : M. Didier Devillard, M. Simon McNaught, Mme Lidia Viana, M. Timothée Léridon, M. Stéphane Foin, M. Bertrand Buchwalter, Mme Véronique Dubès, M. Patrick Bonnefoy, M. Daniel Riggs, M. François Briquet, Mme Audrey Porceddu

Personnel (11) : Mme Delphine Leroux, Mme Emilie Petit, M. Olivier Poggi, M. Claude Benard, Mme Lucie Moss, Mme Nora Semar, Mme Lydia Ben Ayed, Mme Solène Morinière, M. Stanislas Dunin, M. Frédéric Oppenheim, Mme Charlotte Gabet

Parents (7) : Mme Karen Bargues, M ; Mathieu Robbins, Mme Nathalie Fize, Mme Hélène El Hayek, Mme Wiko Nkema Bosenge, Mme Afef Hamzaoui, Mme Amélie Detre De Jong

Elèves (4): M. Milo de Guillenchmidt, Mme Celia Badrichini, Mme Daphnée Gorodetska de Coninck, Mme Kaelane Stora

Les membres présents avec voix consultative sont les suivants (8) : M. Jean-Charles Ledot, Mme Isabelle Chomet, Mme Jihane Schmitt, M. Olivier Bertin, Mme Patricia Connel, Mme Amélie Mallet, M. Enguerran Maigne, Mme Isabelle Blanchot

Désignation du secrétaire de séance: Les représentants ATOSS : Lydia Ben Ayed et Solène Morinière sont nommées secrétaires de séance.

Le quorum est atteint, le conseil peut délibérer.

1. Approbation du procès-verbal

Approbation à l'unanimité du PV du conseil d'établissement du 8 décembre 2022

2. Approbation des instances de l'établissement :

Il n'y a pas eu de vote formel lors du précédent CE.

Les listes des instances ont été envoyées en amont du CE.

Cependant, il est constaté lors du CE que la composition pour le CHSCT n'a pas été incluse. Cette instance sera votée lors du prochain CE.

Approbation à l'unanimité des instances de l'établissement

3. Vote pour modification de la participation financière des familles pour VS n°7 Bologne (du 3 au 10 mai 2023)

Le prix du transport a augmenté, par conséquent le coût demandé aux familles passe de £250 à £270.

La modification est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation du calendrier prévisionnel de fin d'année

M. Léridon présente le calendrier des examens pour le secondaire :

6 au 10 mars : semaine de révision pour les classes de Terminale, il n'y aura pas de cours tronc commun sauf EPS.

13 et 14 mars : Epreuve de spécialité du Baccalauréat les après-midi
DNB Blanc pour les classes de 3ème (épreuves écrites)
Mock exam IGCSE pour les 2^{nde}.

15 mars matin : Matinée banalisée pour le personnel du second degré pour travailler le projet d'établissement et remise en place des salles de classe, reprise cours 12h50.

Cours suspendus pour les élèves du secondaire pendant ces 2 jours et demi.

6 juin : épreuve de philosophie pour les Terminales

7 juin : épreuve de français pour les Premières

5 au 9 juin : semaine de stage pour les élèves de Seconde

Cours suspendus pour les élèves du secondaire du 5 juin après cantine (pour aménagement des salles d'examen) au 7 juin inclus.

5. Présentation du rapport Ofsted

M. Didier Devillard annonce que suite au trois jours d'inspection par sept inspecteurs Ofsted, le rapport n'est pas à la hauteur des attentes.

Il y a quatre critères notés "Good", un critère "require improvement" et un critère "Inadequate".

Malgré les quatre notations "Good", la notation globale finale est "Inadequate".

Certains reproches fait par l'Ofsted à l'établissement sont la non-existence d'un plan de progression de l'établissement, deux infirmeries (Marie d'Orliac et André Malraux) ne sont plus aux normes, pas de fichier de centralisation de la vie de l'élève de 3 à 18 ans, manque de « career policy » pour les classes de 5ème et 4ème, pas de risk assessment mis en place pour la sortie des lycéens pendant les pauses ...

Lors de l'inspection, Ofsted a aussi « challengé » la direction sur l'enseignement des valeurs britanniques au sein de l'établissement. La direction a réussi à démontrer aux inspecteurs les actions et enseignements mis en place sur les valeurs britanniques.

L'enseignement et l'accompagnement liés à l'épanouissement affectif et la sexualité ne sont pas assez présents selon les standards anglais, ce qui entraîne un « require improvement ».

L'équipe de direction a déjà commencé à rédiger un plan d'action. Deux consultants externes anglais spécialisés en safeguarding ont été engagés et un logiciel de centralisation va être acheté et mis en place.

Ce plan d'action doit être validé par le DfE et servira de feuille de route pour les 6 prochains mois.

Il y aura aussi un audit d'une société externe afin de vérifier que les actions mises en place sont suffisantes avant la prochaine inspection de suivi d'Ofsted. M. Devillard a attiré l'attention sur le fait que « safeguarding » ne signifie pas sécurité des élèves mais protection de l'enfance. La complexité va être de garder les valeurs de cet établissement centenaire tout en respectant les standards imposés par l'Ofsted.

M. Bertrand Buchwalter, conseiller culturel de l'Ambassade prend la parole :

- Il y a un besoin d'expliquer le résultat de ce rapport. C'est pour cette raison que des réunions ont eu lieu en amont de ce CE avec les représentants du personnel, des parents et des élèves.

- Il faut mettre le rapport en perspective. L'excellence académique n'est pas remise en cause. Le manque de conformité soulevé dans le rapport de signifie pas qu'il n'y a pas de protocole et que le Lycée n'applique pas déjà des mesures.

- Il convient de tirer les leçons et toutes les mesures de remédiation vont être mises en place le plus rapidement possible.

- Le Lycée n'a pas changé ses valeurs, son excellence, sa sécurité et le bien-être des élèves.

- La qualité du travail du personnel du LFCG est relevée dans le rapport.

Questions sur le rapport Ofsted

- Mme Moss fait part de sa frustration lors de l'inspection de l'absence d'une colonne « Not Applicable » car certaines questions ne s'appliquent pas à cet établissement. Mme Moss se demande si l'Ofsted est l'organisme d'inspection approprié et s'il ne faudrait pas changer pour l'organisme ISI comme les écoles privées locales l'ont fait ?
M. Devillard répond qu'avant d'envisager de changer d'organisme d'inspection, il faut que le Lycée soit noté au moins "Good". M. Devillard n'est pas persuadé qu'ISI soit plus ouvert et souple que l'Ofsted sur notamment les points relatifs au safeguarding.
- M. Bénard est rassuré et content de la mention "Good" pour la partie académique. Il fait part de sa sensation que le Lycée a progressé en matière de safeguarding. Il demande comment le Lycée va s'organiser pour mettre à niveau le personnel et s'il va engager le temps et les moyens nécessaires pour cette mise à niveau? Il pose également la question de la transmission avec le nouveau Proviseur qui arrive en septembre.
M. Devillard explique qu'est prévue une création de poste pour un référent safeguard/Ofsted chargé de mettre à niveau le personnel mais aussi les nouvelles directions et veiller à ce que le nouveau logiciel de centralisation d'incidents de vie scolaire primaire et secondaire correctement soit utilisé.
- M. Oppenheim remarque que le rapport souligne l'excellence académique du Lycée et qu'il n'y a pas assez de "Head of department", ce qui est différent des coordinateurs de discipline. Il souligne que le corps professoral fera montre de souplesse et d'adaptabilité.
- Mme Petit demande comment sera recruté le conseiller safeguard/Ofsted et quelles sont les garanties que cela porte ses fruits ?
M. Devillard répond qu'il y aura une conseillère, recommandée au lycée, qui contrôlera le travail fait par les deux consultants externes accompagnant l'établissement dans la rédaction du plan d'action. Elle pourra utilement contribuer à la rédaction de la fiche de poste le mieux à même de définir le profil du ou de la future recrutée.
- M. Poggi demande quelles vont être les répercussions de ce rapport au niveau du recrutement mais aussi des choix des universités ?
M. Devillard répond qu'il n'y aura pas de répercussion pour les élèves sur la sélection des universités car la qualité de l'enseignement est notée "Good" sur le rapport et que le lycée a une réputation d'excellence depuis plus de 100 ans. Pour le recrutement, il est bien tôt pour savoir s'il y aura des répercussions ou pas.
- Mme Bargues demande s'il y aura des répercussions financières sur les frais de scolarité ? Est-ce que l'AEFE va absorber le coût ? Elle fait part de certaines inquiétudes sur le bien-être des élèves en classe et que les élèves avec des besoins particuliers ne seraient pas toujours pris en compte pendant les cours. Qu'est-ce que le Lycée va mettre en place pour que les élèves réussissent dans de bonnes conditions ?
M. Devillard répond qu'à ce jour il n'y aura pas de répercussion financière et que le Lycée va absorber le coût des achats éventuels de logiciel et de la mise en place du poste de référent safeguarding. Il rappelle que la qualité de l'éducation n'est pas remise en cause. Il est toujours possible de compléter la formation des personnels pour les enfants à besoins éducatifs particuliers.
- Mme Patricia Connell suggère de visiter des écoles anglaises indépendantes qui sont notées "Outstanding".
M. Devillard ne voit pas d'inconvénients à le faire mais rappelle que LFCG a une configuration particulière de par ses annexes, son volume d'élèves, sa complexité.
- Mme Connell demande comment le Lycée va gérer la presse ?
M. Devillard indique que c'est à nous (direction, personnel, parents et élèves) de renvoyer une bonne image. La direction est consciente que les prochains mois vont être désagréables.
- Mme Jihane Korban-Schmitt demande si le Lycée ne doit pas se remettre en question et si l'établissement n'est pas



devenu trop gros, trop important en taille.

M Devillard n'est pas d'accord car si le rapport épingle un manque de conformité il ne questionne pas la dimension de l'établissement.

- Mme Chomet demande si des stages et formation vont être proposés au personnel de direction ?

M. Devillard répond que cela relèvera de la personne recrutée, référente Ofsted/Safeguarding de mettre à jour et former les directions.

- M. Bertin demande si l'AEFE va aider le Lycée à absorber le coût supplémentaire ?

M. Devillard répond que la prévision budgétaire pour 2023 est de retourner dans le positif, le Lycée pourra absorber le coût.

Présentation de M. Bonnefoy sur la problématique du ratio EYFS

Le rapport Ofsted souligne un problème de ratio au niveau des classes de PS et MS (EYFS), 1 :13 pour classe avec enfants âgés de moins de 5 ans et 1 :30 pour classe avec enfants âgés de 5 ans et plus. Dans le système anglais, l'inscription des enfants par classe se fait par année scolaire tandis que dans le système français c'est par année civile.

Par conséquent en MS, certains élèves peuvent être âgés soit de 4 ans soit de 5 ans.

Afin que le ratio 1 :30 en MS soit réglementaire, il faut que la majorité des élèves aient 5 ans et non 4 ans. Dans le cas où la majorité des élèves en MS est âgée de 4 ans alors il faut un ratio de 1 :13.

Pour cette année scolaire, la majorité des élèves ont 5 ans dans toutes les classes de MS. L'établissement respecte donc cette année le ratio demandé par l'Ofsted. Cependant, il faut s'assurer que pour les prochaines années le ratio soit respecté en prenant des mesures qui restent à définir (par exemple : classe de 26, n'inscrire que les élèves qui ont 5 ans, employer sur un court terme des assistants supplémentaires le temps que la majorité des élèves ait 5 ans, etc.).

FIN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 19h30